

Secours Populaire Français Fédération du Val d'Oise

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Secours Populaire Français - Fédération du Val d'Oise

Association

Siège social 4 rue de l'Industrie – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération du Val d'Oise,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Populaire Français - Fédération du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant de l'annexe des comptes annuels :

- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note « Informations relatives au compte de résultat » incluse dans la partie VI. de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

NEXIOM AUDIT

Emmanuel CHARRIER



BILAN 2023
FEDERATION DU VAL D'OISE - FED AA 095 0 0000 000119

ACTIF	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 133 553	487 794	645 759	617 156
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	589 428	279 670	309 757	305 590
Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 908	67 854	110 053	17 067
Autres immobilisations corporelles:	366 217	140 269	225 948	294 499
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 656	13 011	4 644	7 882
<i>Matériel de transport</i>	342 533	122 387	220 145	284 436
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 029	4 871	1 159	2 181
<i>Mobilier</i>	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	19 022	0	19 022	23 372
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	19 022	0	19 022	23 372
I. Actif immobilisé	1 152 575	487 794	664 781	640 528
Stocks et en cours	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Créances	109 676	1 711	107 965	133 082
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	2 971	1 711	1 260	1 106
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	106 705	0	106 705	131 975
Disponibilités	391 764	0	391 764	282 250
Valeurs mobilières de placement et FNS	163 215	0	163 215	158 970
Charges constatées d'avance	8 757	0	8 757	9 101
II. Actif circulant	673 411	1 711	671 700	583 403
III. Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 825 986	489 506	1 336 481	1 223 931

PASSIF	Année 2023	Année 2022
Fonds propres sans droit de reprise	64 690	64 690
Fonds propres avec droit de reprise	11 300	11 300
Ecarts de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	0	0
Report à nouveau	652 306	620 838
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 783	31 468
Situation nette (sous-total)	725 513	728 296
Subventions d'investissement	178 990	175 824
I. Fonds propres	904 503	904 120
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	227 318	55 745
III. Fonds reportés et dédiés	227 318	55 745
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95 631	119 189
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	25 081
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 902	29 501
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	47 817	43 952
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	48 310	46 343
Produits constatés d'avance	0	0
V. Dettes	204 660	264 066
VI. Ecarts de conversion Passif	0	0
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 336 481	1 223 931



COMPTE DE RESULTAT 2023
FEDERATION DU VAL D'OISE - FED AA 095 0 00000 000119

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	27 179	23 905
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	1 177 198	842 015
Concours publics et subventions d'exploitation	450 127	348 228
Ressources liées à la générosité du public	332 524	310 773
<i>Dons manuels</i>	321 537	301 047
<i>Mécénats</i>	10 987	9 726
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	394 548	183 015
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 975	25 779
Utilisations des fonds dédiés	38 807	78 838
Autres produits	180 092	188 879
Participations des destinataires de la solidarité	45 478	48 561
Produits d'initiatives	134 382	140 282
Autres	232	36
I - Produits d'activité	1 432 251	1 159 416
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	283 614	212 640
Variations de stock	0	0
Autres achats	40 296	41 019
Services extérieurs	178 718	170 452
Autres services extérieurs	115 208	135 799
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	167 801	128 479
Impôts, taxes et versements assimilés	15 497	15 793
Salaires et traitements	207 241	203 143
Charges sociales	69 945	65 690
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	96 137	63 523
<i>- sur immobilisations</i>	96 137	63 523
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	0	0
<i>- pour risques et charges</i>	0	0
Autres charges	104 777	83 117
Reports en fonds dédiés	210 380	39 215
II - Charges d'activité	1 489 612	1 158 869
Résultat d'activité	- 57 361	547
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	4 245	3 096
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	4 245	3 096
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 543	2 061
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	1 543	2 061
Résultat Financier	2 701	1 035



COMPTE DE RESULTAT 2023
FEDERATION DU VAL D'OISE - FED AA 095 0 00000 000119

En Euros	Année 2023	Année 2022
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 690	1 131
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 319	30 369
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 921	455
V - Produits exceptionnels	56 930	31 954
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 053	2 068
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
VI - Charges exceptionnelles	5 053	2 068
Résultat Exceptionnel	51 877	29 886
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	1 493 426	1 194 467
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 496 209	1 162 999
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	- 2 783	31 468

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 022 679	1 082 436
Prestations en nature	173 152	318 955
Dons en nature	2 863 451	2 360 614
Total	4 059 282	3 762 005
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 022 679	1 082 436
Prestations en nature	173 152	318 955
Secours en nature	2 863 451	2 360 614
Total	4 059 282	3 762 005



FÉDÉRATION DU VAL-D'OISE DU
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

MONTANTS EXPRIMÉS EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en œuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	10
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	19
VI. Informations relatives au compte de résultat	24
Ventilation par nature des produits d'activités	24
Effectif	26
Résultat exceptionnel	26
VII. Autres informations	27
Contributions volontaires en nature	27
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	32
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	32
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	35



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2023



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

La fédération du Val-d'Oise

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 11 (dont 1 antenne étudiante et 1 solidaribus)

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.



Les comités : 18

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 20786

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 1379

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 7

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été fortement impactée par :

- Augmentation des immobilisations (+ 11,81 % soit 124 740 €) :
 - ✓ Remplacement des chambres froides positives (103 020 €) financé à près de 45% par la Région Ile de France (45 600 €) et par le soutien financier de quelques comités ;
 - ✓ Pose d'un portail pour sécuriser les locaux du siège de la Fédération (21 720 €).

- Augmentation des achats de marchandises, matériels et fournitures (+ 33,38 %) :
 - ✓ Achats de produits alimentaires subventionnés par :
 - La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DCGS) pour les lots infructueux du Fonds Européen d'Aide aux Démunis (FEAD)/REACT 2021, subvention reversée par l'Association nationale pour un montant de 143 056 € ;
 - La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Val-d'Oise (DDETS 95) pour un montant de 37 835 €. Le solde de cette subvention a été consommé au 1^{er} trimestre 2024.

- Subvention Vacances Région Ile de France :
 - ✓ Depuis 2018, la demande subvention vacances de la Région Ile de France fait l'objet d'un regroupement de trois fédérations (Paris, Seine et Marne et Val d'Oise). Sur les 40 000 € attribués en 2023, la quote-part de notre Fédération s'élève à 15 000 €.

- Autres subventions :

Nous avons obtenu, entre autres :

 - ✓ Une subvention de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) pour la lutte contre la précarité étudiante (100 000 €). Le projet a été initié par la Fédération dès le début du dernier trimestre 2023. Cependant, CY Cergy Paris Université a pris du retard dans l'accompagnement du projet (sites d'Argenteuil et de Sarcelles), il n'a pas été possible de le démarrer avant début 2024 ;
 - ✓ Une subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Val-d'Oise (DDETS 95) pour l'achat de produits alimentaires (141 529 €). Les achats ont été réalisés entre l'attribution de la subvention (12/07/2023) et la fin du 1^{er} trimestre 2024.

- Augmentation des reports en fonds dédiés (+ 436,48 %), entre autres :
 - ✓ Pour la lutte contre la précarité étudiante : 92 000 €
 - ✓ Pour les achats de produits alimentaires : 92 372 €

Ces fonds dédiés ont été consommés ou le seront avant la fin de l'exercice 2024.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Secours populaire français dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont déduits immédiatement en charge.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

**Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :**

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.



METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- ✓ Ne pas constater les écritures de variation de stocks ;
- ✓ Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023 ;
- ✓ De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants ;
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans ;
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.



FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions » ;
- ✓ Les dons des particuliers ;
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat » ;
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions financières des fondations et associations.

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- ✓ Dons de particuliers ;
- ✓ Mécénat ;
- ✓ Legs, donations et assurances-vie ;
- ✓ Subventions ;
- ✓ Contributions financières des fondations et associations ;
- ✓ Autres ressources.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à **0 €**.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à **9 120 €**.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : **64 ans**
- ♦ Taux d'actualisation : **3,17%**
- ♦ Taux d'évolution des salaires : **1 %**
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de **9 575 €**.

4.3.2 Crédit-bail

Pas de crédit-bail constaté sur l'exercice 2023.

4.3.3 Emprunts

Local de Saint Ouen l'Aumône :

Le 23 mai 2008, la Fédération a contracté un prêt d'un montant initial de 460 000 € auprès de la Société Générale, afin de financer les locaux situés à Saint Ouen l'Aumône.

En avril 2015, le taux d'emprunt hors assurance a été renégocié avec la Société Générale, celui-ci est passé de 5,05 % à 2,95 %, tout en conservant la durée de remboursement, ramenant les mensualités à 2 766 €.

Le 30 juin 2015, un remboursement anticipé de 106 000 € a été versé à la Société Générale suite à la vente des locaux d'Argenteuil. Nous avons maintenu la durée de remboursement du solde afin de réduire les mensualités, qui ont été ramenées à 1 947 €.

Début 2020, nous avons renégocié le taux de remboursement du prêt auprès de la Société Générale qui est passé à 1,41 %, ce qui a permis de ramener les mensualités à 1 829 €.

Au 31 décembre 2023, le solde de l'emprunt s'élève à 95 631 €.

**Véhicule Utilitaire :**

Le 17 mai 2018, La Fédération a contracté un nouveau prêt d'un montant initial de 28 000 € auprès de CGI Finance, pour le financement d'un véhicule utilitaire, en remplacement du 20m3, pour la ramasse et le transport principalement des produits secs alimentaires. Cet emprunt a été contracté pour une durée de 60 mois avec des mensualités de 561 €. La dernière mensualité a été versée en juin 2023.

4.3.4 Hypothèque

Une hypothèque sur l'entrepôt a été exigée par la Société Générale pour garantir le prêt contracté. Elle sera levée dès que le prêt aura été remboursé.

4.3.5 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation Lots dits « infructueux », les produits achetés en 2023 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 33 428 €.



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements ;
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2023 ;
- ✓ L'état des créances au 31/12/2023 ;
- ✓ Les variations des dépréciations ;
- ✓ Les produits à recevoir ;
- ✓ Les mouvements de trésorerie ;
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En Euros	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	567 708	21 720	0	589 428
Installations techniques, matériel et outillage industriel	118 914	103 020	44 026	177 908
Autres immobilisations corporelles:	369 719	0	3 501	366 217
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 656	0	0	17 656
<i>Matériel de transport</i>	346 034	0	3 501	342 533
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 029	0	0	6 029
<i>Mobilier</i>	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	1 056 340	124 740	47 527	1 133 553
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	23 372	5 317	9 667	19 022
Immobilisations financières (III)	23 372	5 317	9 667	19 022
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 079 713	130 057	57 194	1 152 575

Les mouvements des amortissements :

En Euros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	262 118	17 553	0	279 670
Installations techniques, matériel et outillage industriel	101 847	10 033	44 026	67 854
Autres immobilisations corporelles:	75 220	68 551	3 501	140 269
<i>Installations générales, agencements divers</i>	9 773	3 238	0	13 011
<i>Matériel de transport</i>	61 598	64 291	3 501	122 387
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 849	1 022	0	4 871
<i>Mobilier</i>	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	439 185	96 137	47 527	487 794
TOTAL GENERAL (I+II)	439 185	96 137	47 527	487 794

L'état des stocks au 31/12/2023 :

Néant

L'état des créances au 31/12/2023 :

En euros	Année 2023	Moins d'1 an	Plus d'1 an
ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0	0	0
Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	19 022	6 411	12 611
<i>E. Leclerc - Caution Butane</i>	58	0	58
<i>SCI SOA Bethunes - Dépôt de Garantie Entrepôt SOA</i>	7 325	0	7 325
<i>Total MS - Caution Cartes Carburant</i>	1 400	0	1 400
<i>Clovis Location - Caution Camion Argenteuil</i>	3 000	3 000	0
<i>Clovis Location - Caution loyer camion Argenteuil</i>	1 411	1 411	0
<i>Fraikin Assets - Caution location LD Camion Frigo</i>	3 828	0	3 828
<i>ECP PRO - Caution location camion</i>	2 000	2 000	0
Prêts	0	0	0
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	2 971	2 971	0
<i>Comité d'Ermont</i>	59	59	0
<i>Comité de Franconville</i>	625	625	0
<i>Comité de Sarcelles</i>	407	407	0
<i>Comité de Mery sur Oise</i>	70	70	0
<i>Veteco Trading - Recyclage textile</i>	100	100	0
<i>Next Textile Association - Client douteux</i>	1 711	1 711	0
Autres créances:	106 705	106 705	0
<i>Ile de France - Solde Subvention Vacances 2022</i>	8 000	8 000	0
<i>Ile de France - Subvention Vacances 2023</i>	40 000	40 000	0
<i>CAF - Solde Subvention Vacances 2023</i>	3 800	3 800	0
<i>CCAS Argenteuil - Solde Subvention Fonctionnement 2023</i>	5 250	5 250	0
<i>A.S.P. - Service Civique R. Kouacou</i>	20	20	0
<i>High Connexion - Dons SMS 10 à 12/2023</i>	110	110	0
<i>CODES95 - Adhésion 2022</i>	35	35	0
<i>EDF - Argenteuil</i>	2 551	2 551	0
<i>Neg - Acompte devis installation porte coupe-feu</i>	315	315	0
<i>SPF IDF - Subventions à recevoir</i>	11 059	11 059	0
<i>National - Dons Internet 12/2023</i>	35 535	35 535	0
<i>Produits à recevoir</i>	29	29	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0
Charges constatées d'avance	8 757	8 757	0
TOTAL	137 455	124 844	12 611

Les variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	1 711	0	0	1 711
<i>Next Textile Association - Liquidation Judiciaire</i>	1 711	0	0	1 711
TOTAL	1 711	0	0	1 711



Les produits à recevoir :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	57 070
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	57 070
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	29
<i>AB Habitat - Régul. charges 4TRIM 2023 Argenteuil</i>	29
TOTAL	57 099

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Exercice 2023	
	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	158 970	163 215
<i>Société Générale - Compte sur Livret</i>	1 063	1 095
<i>C.I.C. - Compte sur Livret</i>	3 438	3 495
<i>OPCVM</i>	0	0
<i>Fonds National de Solidarité</i>	154 470	158 625
Comptes courants	277 860	387 265
<i>Chèques à l'encaissement - Fédération</i>	9 569	16 633
<i>Société Générale - Fédération</i>	134 336	150 855
<i>CIC - Fédération</i>	13 982	26 995
<i>Banque Postale - Fédération</i>	119 974	192 783
Caisses	4 390	4 498
<i>Fédération</i>	2 781	2 446
<i>Antenne d'Argenteuil</i>	0	356
<i>Antenne d'Auvers sur Oise</i>	290	0
<i>Antenne de Bezons</i>	0	479
<i>Antenne de Bruyères</i>	812	669
<i>Antenne de Chars</i>	507	548
TOTAL	441 220	554 979

Le détail des charges constatées d'avance :

En Euros	Année 2023
Exploitation courante	8 757
<i>Action Hygiène 3D - Dératisation Argenteuil</i>	116
<i>Adobe - Logiciel</i>	217
<i>Bouygues Télécom - Internet salle formations</i>	22
<i>Bouygues Télécom - Téléphone SOLIDARIBUS</i>	12
<i>Bouygues Télécom - Téléphone RES</i>	26
<i>CMIE - Médecine du Travail</i>	756
<i>Fraikin - LDD Camion Frigo</i>	2 076
<i>Free - Téléphone SOA</i>	7
<i>Heoh - Location terminal CB</i>	44
<i>Ingénico - Location terminal CB</i>	106
<i>La Gazette - Presse</i>	12
<i>Lyreco - Fournitures bureau</i>	201
<i>Macif - Assurances Véhicules</i>	1 493
<i>Mutuelle St Christophe - Assurances Locaux</i>	1 014
<i>Nova IP - Assistance Technique</i>	1 964
<i>Orange - Siège</i>	14
<i>Orange - Argenteuil</i>	131
<i>Quadiant - Location Machine à Affranchir</i>	546
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	8 757

 5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

 5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant



PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ Les variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.



La variation des provisions :

Néant

L'état des emprunts et des dettes financières :

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit:	119 189	23 558	0	95 631
<i>Emprunts</i>	119 189	23 558	0	95 631
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0	0	0	0
Emprunts auprès de structures SPF	25 081	25 081	0	0
<i>National</i>	25 081	25 081	0	0
TOTAL	144 270	48 639	0	95 631

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>	0	0
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0	0
TOTAL	0	0

L'état des dettes à la clôture :

En euros	Montants au 31/12/2023	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de	95 631	20 730	74 901	0
<i>Emprunt Local SOA</i>	95 631	20 730	74 901	0
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0	0	0	0
<i>Dettes financières</i>	0	0	0	0
Emprunts auprès des structures SPF	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 902	12 902	0	0
<i>SPF National - M/S</i>	330	330	0	0
<i>AB Habitat - Argenteuil</i>	752	752	0	0
<i>Association Vies</i>	676	676	0	0
<i>CMIE (Ametif)</i>	756	756	0	0
<i>Bouygues Télécom</i>	34	34	0	0
<i>Bouygues Télécom - RES</i>	30	30	0	0
<i>Bouygues Télécom - SOLIDARIBUS</i>	16	16	0	0
<i>Clovis Location - Argenteuil</i>	1 109	1 109	0	0
<i>EDF Entreprises - Rue Artois</i>	46	46	0	0
<i>Fraikin Assets</i>	3 593	3 593	0	0
<i>Free Mobile</i>	20	20	0	0
<i>Grisel</i>	1 690	1 690	0	0
<i>Ingénico Group</i>	121	121	0	0
<i>La Gazette du Val d'Oise</i>	12	12	0	0
<i>Lyreco</i>	391	391	0	0
<i>Macif</i>	1 434	1 434	0	0
<i>Mairie SOA - Rue du Mail</i>	376	376	0	0
<i>Orange - Argenteuil - Antenne</i>	131	131	0	0
<i>Orange - Fédération - Teaming</i>	236	236	0	0
<i>Quadient France</i>	546	546	0	0
<i>Total Marketing France</i>	604	604	0	0
Dettes fiscales et sociales:	47 817	47 817	0	0
<i>Personnel</i>	22 917	22 917	0	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	23 868	23 868	0	0
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	1 032	1 032	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	48 310	48 310	0	0
<i>Fédération Paris - Quote-part Subv. Vacances 2022/2023</i>	27 600	27 600	0	0
<i>Fédération Seine et Marne - Quote-part Subv. Vacances 2022/2023</i>	2 400	2 400	0	0
<i>D. Hinz - Frais 12/2023</i>	5	5	0	0
<i>C. Klaine - Frais 12/2023</i>	17	17	0	0
<i>M. Woernze - Frais 12/2023</i>	5	5	0	0
<i>Charges à Payer</i>	18 283	18 283	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	204 660	129 759	74 901	0

Le détail des charges à payer :

En euros	Montants au 31/12/2023
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	29 768
<i>Personnel</i>	22 917
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	6 851
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	18 283
<i>AB Habitat - Argenteuil - Charges 4Trim. 2023</i>	45
<i>Banque Postale - Frais Bancaires - Abonnement OPNET 12/2023</i>	22
<i>Banque Postale - Frais Bancaires - Remises Prelevts SEPA 12/2023</i>	72
<i>CDIF - locations bennes et divers - 12/2023</i>	1 002
<i>CYO - Fédération - 20/11 au 31/12/2023</i>	136
<i>EDF - Argenteuil - Antenne - 06/06 au 31/12/2023</i>	1 207
<i>EDF - Argenteuil - Local Distributions Alimentaires - 06/06 au 31/12/2023</i>	1 344
<i>EDF Entreprise - Fédération - 17/11 au 31/12/2023</i>	1 927
<i>EDF Entreprise - Fédération - Artois - 22/12 au 31/12/2023</i>	12
<i>Engie - Fédération - 02/12 au 31/12/2023</i>	1 786
<i>Exco Nexiom - Honoraires Audit Comptes 2023</i>	9 120
<i>La Poste - Lettre Verte+LRAR 12/2023</i>	528
<i>La Poste - PostRéponse 12/2023</i>	278
<i>Mairie SOA - Charges 2023</i>	51
<i>Ricoh - Copies 4Trim. 2023</i>	710
<i>Ricoh - Autres 2023</i>	43
Créditeurs divers	0
TOTAL	48 051

Le détail des produits constatés d'avance :

Néant

5.2.1 Variation des fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	64 690	0	0	0	0	0	0	64 690
Fonds propres avec droit de reprise	11 300	0	0	0	0	0	0	11 300
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	620 838	31 468	0	0	0	0	0	652 306
Excédent ou déficit de l'exercice	31 468	- 31 468	0	0	0	2 783	0	- 2 783
Situation nette	728 296	0	0	0	0	2 783	0	725 513
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	175 824			46 485		43 319		178 990
Provisions réglementées								
TOTAL	904 120	0	0	46 485	0	46 102	0	904 503

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	2 920	3 223	2 920	3 223
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	38 974	199 662	30 539	208 096
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	13 851	7 495	5 347	15 999
TOTAL	55 745	210 380	38 807	227 318

PAR CAMPAGNES

En euros	Solde au 31/12/2022	Reports	Utilisations	Solde au 31/12/2023
ARS IDF - FRACTURE NUMERIQUE SANTE	6 268	0	6 268	0
DDETS95 - DOMICILIATION ARGENTEUIL	10 500	15 290	10 500	15 290
REGION IDF - LUTTE CONTRE LA PRECARITE	2 029	0	2 029	0
FRANCE RELANCE - CAMIONS FRIGOS (FONCTIONNEMENT)	20 176	0	11 742	8 435
REPLACEMENT ANTENNE MOBILE R.E.S.	5 961	0	5 961	0
DDETS95 - ACHAT PRODUITS ALIMENTAIRE	0	92 372	0	92 372
AMI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE	0	92 000	0	92 000
MONDE	10 586	7 054	2 279	15 360
PROJET PALESTINE	87	1 442	28	1 501
2022 - URGENCE PAKISTAN	137	0	0	137
2023 - URGENCE SEISME MAROC	0	600	0	600
URGENCE TOUS PAYS	0	1 623	0	1 623
TOTAL				227 318



VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".



L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2023	Exercice 2022	Evolution en %
Vente de biens et services	27 179	23 905	13,70%
Concours publics et subventions d'exploitations	450 127	348 228	29,26%
Dons manuels	321 537	301 047	6,81%
Mécénats	10 987	9 726	12,96%
Legs, donations et assurances-vie	0	0	
Autres produits liés à la GP	0	0	
Contributions financières	394 548	183 015	115,58%
Reprises sur provision et transferts de charges	8 975	25 779	-65,18%
Utilisations des fonds dédiés	38 807	78 838	-50,78%
Participations des destinataires de la solidarité	45 478	48 561	-6,35%
Produits d'initiatives	134 382	140 282	-4,21%
Autres produits	232	36	552,97%
TOTAL	1 432 251	1 159 416	23,53%

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

Néant

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	46 485
<i>Région Ile de France - Chambres froides positives</i>	45 600
<i>SPF IDF - Région Ile de France - Solidarius (complément)</i>	885
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	140 000
<i>Ile de France - Séjours Familles</i>	40 000
<i>DRIHL IDF - Lutte contre la précarité étudiante</i>	100 000
Subventions départementales	235 829
<i>DDETS 95</i>	226 829
<i>Val d'Oise</i>	9 000
Subventions communales	30 600
<i>Argenteuil (CCAS)</i>	10 500
<i>Bezons</i>	2 000
<i>Bezons - Exceptionnelle</i>	1 100
<i>Bezons (CCAS) - Exceptionnelle</i>	2 000
<i>Bruyères sur Oise</i>	2 000
<i>Chars</i>	1 000
<i>Ecouen</i>	600
<i>Ecouen - Urgence Maroc</i>	3 600
<i>Ecouen - Urgence Libye</i>	3 600
<i>Jouy le Moutier</i>	700
<i>Sannois (CCAS)</i>	1 000
<i>Saint Ouen l'Aumône</i>	2 500
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	23 074
<i>CAF 95 - Séjours familles / Colonies / Village CDM</i>	19 000
<i>ANCV - Séjour séniors</i>	4 074
Subventions Publiques Diverses	13 233
<i>DRAJES - Séjour séniors</i>	7 000
<i>DRAJES - Colos apprenants (Village CDM / UCPA)</i>	6 233
Subventions emplois aidés	7 391
<i>FON.IFP</i>	7 107
<i>A.S.P.</i>	284
Subventions reçues d'autres structures SPF	0
TOTAL	496 612

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023 (VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie où
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Belgique	5 051 €
Émirats arabes unis	100 €
Suisse	100 €

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 7.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 – solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2023
Produits	56 930
Produits d'éléments d'actifs cédés	0
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	43 319
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	2 690
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Transfert de charges exceptionnelles	10 921
Charges	- 5 053
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 5 053
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0
TOTAL	51 877

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ✓ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets...
- ✓ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives...
- ✓ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ✓ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ✓ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ✓ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
 - Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
 - Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés :

Les dons en nature usagés ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les heures d'instances ne concernent que les réunions du Secrétariat et du Comité Départemental.

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	351 Heures	

**Bénévolat :**

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 351 heures.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	321 537	321 537	301 047	301 047
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	10 987	10 987	9 726	9 726
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	91 442		80 200	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	303 106		102 815	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	234 102		244 245	
3-SUBVENTIONS	493 446		377 596	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	38 807	5 347	78 838	3 743
TOTAL	1 493 426	337 871	1 194 467	314 515
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 050 705	298 539	917 676	284 352
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	26 945	2 381	28 000	2 848
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	218	101	3 564	2 050
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	63 263	29 355	27 982	16 090
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	41 786	0	42 883	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	40 250	0	36 389	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	62 663	0	67 290	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	210 380	7 495	39 215	9 176
TOTAL	1 496 209	337 871	1 162 999	314 515
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 783	0	31 468	0

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 022 679	1 022 679	1 082 436	1 082 436
- Prestations en nature	159 345	159 345	273 800	273 800
- Dons en nature	2 287 444	2 287 444	1 744 468	1 744 468
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,00		0,00	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	13 807		45 154	
- Dons en nature	576 007		616 146	
TOTAL	4 059 282	3 469 468	3 762 005	3 100 704
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 772 416	3 278 095	3 442 246	2 885 754
- Réalisées à l'étranger	87 475	58 356	56 635	38 071
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	113 043	75 413	142 318	95 670
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	86 347	57 604	120 806	81 209
TOTAL	4 059 282	3 469 468	3 762 005	3 100 704

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	298 539	284 352	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 381	2 848	- Dons manuels	321 537	301 047
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	101	2 050	- Mécénat	10 987	9 726
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	29 355	16 090	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0,00			
TOTAL DES EMPLOIS	330 376	305 339	TOTAL DES RESSOURCES	332 524	310 773
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	7 495	9 176	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 347	3 743
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	337 871	314 515	TOTAL	337 871	314 515
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	3 278 095	2 885 754	- Bénévolat	1 022 679	1 082 436
- Réalisées à l'étranger	58 356	38 071	- Prestations en nature	159 345	273 800
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	75 413	95 670	- Dons en nature	2 287 444	1 744 468
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	57 604	81 209			
TOTAL	3 469 468	3 100 704	TOTAL	3 469 468	3 100 704

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	13 851	8 417
(-) Utilisation	5 347	3 743
(+) Report	7 495	9 176
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	15 999	13 851

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.



8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public

Ils se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics

Ils comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations

Ils regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs

Ils correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.



Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects :

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ Conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ Recherche et gestion des legs,
- ♦ Frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ Campagne du Don'actions,
- ♦ Frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations

Elles regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice

Ils correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un résultat de 0,00€ sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0,00€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0,00€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0,00€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.